

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 994

présenté par  
M. Besson-Moreau et M. Le Bohec  
-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.